



# Cartonnages d'Anet

## Déclaration de conformité au contact avec les aliments

Anet, le 06/10/11.

Madame, Monsieur,

Les articles dénommés :

- Sordianne MA08,
- Sordianne MA15,
- Sordianne MA35,
- Sordianne MA50 et
- Sordianne MA70 sont considérés comme des multi-strates.

La société Les Cartonnages d'Anet déclare que ces produits sont conformes à la réglementation 1935/2004 CEE du 27 octobre 2004.

En particulier :

- la couche de cellulose est conforme au Décret ministériel du 21 mars 1973 - et de ses modifications successives - concernant sa composition et ses qualités requises en terme de pureté. Cette conformité est attestée par différentes analyses.
- l'adhésif est conforme à la Directive européenne 2002/72/CE du 6 août 2002 - et modifications successives - en terme de composition et de conformité au contact avec les aliments.
- la couche de matière plastique est conforme à la Directive européenne 2002/72/CE du 6 août 2002 - et modifications successives - en terme de composition et de conformité au contact avec les aliments. La conformité a été attestée par des analyses de migration.

Veuillez agréer mes salutations les plus distinguées.

Messieurs Budelli

19 rue Hubert Baraine - 28260 Anet - France - [info@cartonnagesdanet.fr](mailto:info@cartonnagesdanet.fr)  
Tél. /Phone : +33(0)237419433 - Tél. /Phone : +33(0)237414017 - Fax : +33(0)237414692  
N°SIRET: 672 950 201 000 18 - Code APE, NAF 212B - FR 91 672 950 201